



Angers, mardi 28 février 2023

La Ville d'Angers signe une nouvelle convention territoriale globale avec la Caisse d'allocations familiales de Maine-et-Loire jusqu'en 2026

Francis GUTEAU, Adjoint à la vie des quartiers et à la vie associative et Cécile BONAMY, Directrice de la Caf de Maine-et-Loire ont officialisé leur partenariat par la signature d'une nouvelle Convention Territoriale Globale 2023 - 2026, en présence de Nathalie GILLES, Directrice de l'action sociale de la Caf de Maine-et-Loire, de Christelle LARDEUX-COIFFARD, Adjointe aux Solidarités actives et aux droits des femmes, de Caroline FEL, Adjointe à l'éducation et à la famille, de Pascale MITONNEAU, Adjointe à la petite enfance, de Benjamin KIRSCHNER, Adjoint à la jeunesse et à la vie étudiante ainsi que de Constance NEBBULA, Conseillère municipale déléguée à la transition numérique et au territoire intelligent

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens alloués dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, sur un territoire qui fait sens pour ces dernières, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Il s'agit d'une convention cadre, institutionnelle qui fixe les objets de travail communs pour les 3 prochaines années au service des familles angevines

Aujourd'hui, cette nouvelle contractualisation vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions de la Ville et de la Caf en direction des Angevins. Elle va permettre de coordonner et d'améliorer les services dans les 6 thématiques retenues.

La CTG donne les moyens de bâtir un projet de territoire et de mettre en œuvre une politique sociale de proximité avec l'ensemble des acteurs locaux, au bénéfice des habitants et, en particulier, des familles et des enfants.

Ces orientations se traduisent auprès des angevins à travers des services et des actions concrètes touchant aux modes de garde, à la médiation numérique, aux accueils de loisirs, aux actions en faveur de la jeunesse, aux actions portées par les maisons de quartier.

Pourquoi signer une Convention Territoriale Globale ?

La signature d'une Convention Territoriale Globale vise à :

- Avoir une vision globale et décloisonnée,
- Fixer un cap,
- Adapter son action aux besoins du territoire et être plus efficace,
- Clarifier les interventions,
- Faciliter la prise de décision entre les différents partenaires,
- Valoriser les actions menées.

Les objectifs de la Convention Territoriale Globale

La CTG met en œuvre des axes de travail identifiés à travers un diagnostic élaboré avec les partenaires concernés. Elle définit les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Service des Relations presse // 02 41 05 47 21 // relations.presse@ville.angers.fr
<http://presse.angers.fr> // @Presse_Angers

En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, la CTG renforce les coopérations et contribue à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions

Pour la convention 2023-2026, 6 thématiques ont été retenues :

La petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits.

Pour chacune des thématiques, un diagnostic a été réalisé, permettant de définir des enjeux partagés. Ces enjeux sont ensuite traduits en actions existantes, à consolider ou à développer pendant la durée de la convention.

	Enjeux partagés
PETITE ENFANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les modes d'accueil aux besoins des familles - Renforcer les missions des relais Petite Enfance dans l'objectif d'informer les familles et promouvoir le métier d'assistant maternel - Dynamiser les partenariats institutionnels et territoriaux, base d'une coopération répondant à des objectifs communs
ENFANCE	<ul style="list-style-type: none"> - Décliner la politique éducative locale mise en œuvre du projet éducatif de territoire - Plan mercredi - Professionnaliser les équipes sur le champ de l'animation - Adapter l'offre périscolaire et extrascolaire aux besoins des familles et des quartiers - Accueillir des enfants en situation de handicap : amélioration de l'inclusion des enfants au sein des services enfance, par un accueil adapté - Coordonner les actions sur la tranche des 11-15 ans
JEUNESSE	<ul style="list-style-type: none"> - Animer des espaces de coopération des acteurs jeunesse pour développer les projets, les articulations et les pratiques communes - Adapter de l'offre aux besoins des jeunes et à leurs pratiques et communiquer auprès d'eux et leurs familles - Développer la participation et la valorisation des jeunes en favorisant leur implication dans les processus de décision, assurant la promotion de leurs initiatives et parcours d'engagement citoyen - Professionnaliser les équipes sur le champ de l'animation
SOUTIEN A LA PARENTALITE	<p>Maintenir l'offre de soutien à la parentalité sur tous les quartiers politique de la ville. Décliner la P E L</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le lien école- familles-quartier • Renforcer la continuité éducative (crèche- école- accueil de loisirs) • Communiquer ou renforcer la communication sur l'offre parentalité: informer les familles des actions/services existants, créer une dynamique partenariale entre les acteurs. <p>- Permettre l'accueil des enfants en situation de handicap ou avec des problèmes de comportement : amélioration de l'inclusion des enfants au sein des services, par un accueil adapté.</p>
ANIMATION DE LA VIE SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> - Articuler les interventions des professionnels Ville/CAF autour de chaque structure agréée centre social - Poursuivre l'harmonisation des calendriers, échéances et documents attendus quand c'est possible. Créer un réseau des Espaces de vie sociale et promouvoir une coordination de ces espaces à l'échelle de la Ville - Maintenir le maillage territorial par quartier d'acteurs de l'animation de la vie sociale conserver un centre social sur tous les QPV, accompagner le développement de l'animation de la vie sociale sur le secteur Bédier-Beauval Morellerie

ACCES AUX DROITS	<p>Accès aux droits des usagers et lutte contre le non-recours :</p> <ul style="list-style-type: none">- Consolider les complémentarités financières Ville/CAF auprès des partenaires et des usagers sur des thématiques communes (loisirs, illettrisme, vacances ...)- Permettre la cohésion partenariale du parcours de l'utilisateur en favorisant l'interconnaissance des professionnels- Mettre en œuvre des actions concrètes (illettrisme, accès aux droits, vacances, modes de garde, parents non gardiens, parentalité ...) à partir de constats partagés et des freins repérés auprès de publics et thématiques communes <p>Lutte contre la fracture numérique :</p> <ul style="list-style-type: none">- Communiquer sur les offres existantes en matière d'accompagnement à l'accès < aux droits et au numérique- S'assurer du maillage territorial de ces acteurs- Développer l'offre d'accompagnement numérique- Favoriser l'interconnaissance des acteurs pour permettre orientation, complémentarité
-------------------------	---